

Les trois types de hautes écoles au sein du système d'enseignement supérieur suisse

(état du 23 novembre 2009)

Dans le contexte de l'élaboration du Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) et des discussions sur le projet de la LAHE, la CRUS, la KFH et la COHEP ont décrit dans ce document élaboré en commun les profils et orientations des trois types de hautes écoles. En été 2009 déjà, les trois conférences ont approuvé la description introductive du système d'enseignement supérieur. Et elles se sont accordées sur les informations spécifiques par type de haute école dont chaque conférence endosse la responsabilité.

Le système d'enseignement supérieur suisse regroupe des hautes écoles de tailles différentes offrant des programmes d'études variés organisés de manière différenciée. Les hautes écoles suisses disposent chacune d'un profil propre, les modalités de leur insertion régionale sont distinctes, mais toutes participent à des réseaux nationaux et internationaux. Considérant leur proximité géographique, les hautes écoles visent, au sein de l'espace suisse des hautes écoles, une complémentarité de leurs offres afin d'accroître leur compétitivité. Compatibles sur le plan international, les filières offertes répondent à des normes de qualité élevées, même si leurs liens avec la recherche et la pratique professionnelle et économique ainsi que les conditions d'accès aux études diffèrent d'une haute école à l'autre. Une concurrence saine aussi à l'intérieur du pays incite les équipes de recherche et de développement des hautes écoles à fournir des prestations de haut niveau tout en stimulant l'innovation essentielle au développement de la Suisse.

On distingue **deux types de base de hautes écoles et formations** en Suisse: Le premier comprend les dix universités cantonales et les deux écoles polytechniques fédérales qui sont désignées, dans leur ensemble, par «**universités**». L'autre type de base regroupe les «**hautes écoles spécialisées**» et les «**hautes écoles pédagogiques**». Les hautes écoles des différents types entretiennent une collaboration constructive. Elles règlent la perméabilité par des principes communs.

La responsabilité politique pour les hautes écoles suisses est régie par une diversité de législations et de collectivités publiques. Toutefois en tant que hautes écoles, toutes les institutions disposent d'une autonomie et jouissent de la liberté d'enseignement et de la recherche.

<i>Universités</i>	<i>Hautes écoles pédagogiques</i>	<i>Hautes écoles spécialisées</i>
Mission dans la société		
<p>Les universités associent, dans une structure interdisciplinaire, enseignement et recherche. Leur mission principale est d'offrir une formation et un enseignement supérieur scientifique ouvrant l'accès à de nombreuses professions, de contribuer en priorité à la recherche fondamentale et à l'innovation par la valorisation des résultats de leur recherche (y compris le transfert de connaissances et de technologie), et de former la relève académique. Elles participent à la formation continue et interagissent avec les milieux économiques et socioculturels. À un niveau compétitif international et dans toute leur diversité, elles contribuent non seulement à constituer, entretenir, transmettre et critiquer un corps de connaissances en constante évolution, mais aussi, par la même, à anticiper les besoins de la société de demain.</p> <p>Elles ne proposent pas de solutions toutes faites, mais apportent un éclairage de connaissance critique nécessaire à leur appréciation et des instruments basés sur cette connaissance permettant de construire les solutions que la société choisira.</p>	<p>Les missions sociales des hautes écoles pédagogiques consistent à assurer la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants et, plus généralement, des professions travaillant dans les champs de l'éducation et de la formation.</p> <p>Elles consistent aussi à valider, promouvoir, produire et diffuser les savoirs théoriques et pratiques traitant du système éducatif ou des processus d'enseignement et d'apprentissage ainsi que le développement et l'utilisation de méthodes scientifiques nouvelles pour évaluer le système éducatif, ses processus et ses effets. Elles visent aussi à mettre à disposition de la société ses compétences dans les domaines experts de la documentation et du conseil.</p>	<p>Les hautes écoles spécialisées déploient leurs missions clés: formation, recherche appliquée et développement, transfert de savoir et de technologies, prestations de service et formation continue en offrant des prestations répondant d'une part aux besoins de l'économie, de la société et de la culture et d'autre part aux intérêts et capacités des étudiants.</p> <p>Elles articulent les missions autour de la formation bachelor de professionnels hautement qualifiés et rapidement productifs sur le marché du travail ainsi que d'activités de recherche et développement. Les diplômés HES contribuent à la mise en œuvre rapide des innovations et soutiennent la compétitivité de l'économie.</p> <p>Dans le domaine des arts, la transmission du savoir axée sur la recherche est essentielle pour former des artistes hautement qualifiés qui marqueront de leur empreinte personnelle et unique le monde de l'art dans son ensemble.</p>
Enseignements et diplômes		
<p>Les universités offrent une grande diversité de formations scientifiques et technologiques fondées sur la théorie et la recherche.</p> <p>Les études de bachelor apportent les bases nécessaires pour la poursuite d'études</p>	<p>Les hautes écoles pédagogiques offrent des curriculums aux niveaux de bachelor et de master dans les domaines d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et spécialisé, ainsi qu'au niveau de Master en didactique des</p>	<p>Les hautes écoles spécialisées offrent des formations de base (bachelor et master) professionnalisantes, fondées sur les connaissances scientifiques actuelles ainsi que sur celles en matière de recherche. Elles permettent</p>

Universités	Hautes écoles pédagogiques	Hautes écoles spécialisées
<p>dans des domaines disciplinaires.</p> <p>Les études de master apportent les qualifications requises pour des activités professionnelles basées sur des connaissances scientifiques et confèrent l'aptitude à effectuer des travaux de recherche autonomes.</p> <p>Le doctorat, en tant que tâche spécifique de l'enseignement et de la recherche universitaires, constitue un pré-requis indispensable pour des carrières académiques et donne des compétences scientifiques approfondies pour des carrières professionnelles.</p>	<p>disciplines.</p> <p>Toutes les formations reposent sur les connaissances scientifiques et méthodologiques les plus récentes. Leur développement par la recherche articule les connaissances scientifiques avec les expériences professionnelles dans la pratique pédagogique.</p>	<p>une mise en œuvre du savoir, de la technologie ainsi que des méthodes, orientées sur la recherche de solutions dans des champs d'activité définis.</p> <p>Dans le domaine des arts et du design, les hautes écoles spécialisées sont seules à proposer des formations de niveau bachelor et master comprenant une orientation professionnelle. Pour le domaine des arts, le diplôme (professionnalisant) se situe au niveau Master.</p>
Recherche		
<p>La recherche universitaire – soit basée sur peer review, soit sur mandat – vise principalement le développement des théories et méthodes scientifiques dans une multitude de disciplines. Elle contribue à la qualité de la formation.</p> <p>Les universités sont caractérisées par un environnement de la recherche orienté vers les questions fondamentales, permettant l'innovation scientifique et le transfert de connaissances, et par la formation de jeunes chercheuses et chercheurs à partir des études de master. Tout en participant à des réseaux interuniversitaires, à des grandes infrastructures utilisées en commun et à des centres de compétence à travers les frontières, les chercheurs et instituts développent leurs profils surtout dans la compétition internationale.</p> <p>Selon les disciplines, des projets de recherche visant</p>	<p>Les activités de recherche visent en priorité la production de connaissances permettant de saisir la complexité de la réalité éducative et de développer les pratiques professionnelles.</p> <p>Dans cette perspective, la recherche porte sur une vaste gamme de préoccupations allant des mécanismes d'enseignement et d'apprentissage au fonctionnement du système éducatif aux didactiques disciplinaires et aux problématiques sociales et psychopédagogiques.</p> <p>Elles contribuent aussi au développement des pratiques éducatives institutionnalisées et à l'orientation des politiques de l'éducation.</p> <p>Ces activités de recherches visent le développement de standards méthodologiques et théoriques relevant du domaine de la pédagogie.</p>	<p>Les hautes écoles spécialisées pratiquent typiquement une recherche évaluée par les pairs (peer reviewed research) privilégiant les mandats à court ou moyen terme. L'adaptation rapide et le transfert des résultats de la recherche vers l'application pratique ou l'innovation commercialisable figurent au premier plan. La collaboration avec des entreprises (en particulier des PME) ou des institutions publiques ou culturelles est très fréquente.</p> <p>La recherche constitue un fondement pour le développement de la formation et de la pratique professionnelle. Selon les domaines, par exemple les arts, le travail social ou la santé, des activités de recherche fondamentale sont menées en complément de celles réalisées dans d'autres types de hautes écoles.</p>

Universités	Hautes écoles pédagogiques	Hautes écoles spécialisées
l'application professionnelle et économique ainsi que le transfert de technologie s'ajoutent à cette recherche fondamentale.		Les hautes écoles spécialisées assurent la promotion du transfert de savoir et de technologies et offrent des prestations de services basées sur les résultats de la recherche.
Formation continue		
Les offres universitaires de formation continue complètent les connaissances et compétences acquises dans le cadre des études de bachelor ou de master et permettent un approfondissement disciplinaire ciblé ou une accentuation supplémentaire du profil personnel dans d'autres domaines scientifiques.	La formation continue permet de développer le système éducatif et d'assurer sa qualité grâce au transfert de connaissances portant sur les systèmes de formation et sur les méthodologies d'enseignement et de médiation.	En mettant l'accent sur un enseignement orienté vers la pratique, les hautes écoles spécialisées proposent aux diplômés des formations continues tout au long de leur vie professionnelle. Elles proposent des offres répondant aux besoins croissants du marché du travail en matière de personnel qualifié soit pour apporter des compétences spécialisées supplémentaires soit pour permettre l'accès à de nouvelles fonctions.
Orientation internationale		
Etudes, enseignement et recherche dans les universités suisses ont typiquement une dimension internationale de par un taux élevé d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs provenant de l'étranger. Les filières de formation universitaire sont axées sur la compatibilité internationale. Les relations et la compétition internationales sont indispensables pour la recherche dans les universités.	Les hautes écoles pédagogiques s'inscrivent dans un contexte de compétitivité internationale entre systèmes éducatifs, elles participent aux réseaux internationaux de recherches, développent les compétences interculturelles de leurs étudiantes et étudiants ainsi que des formatrices et formateurs et favorisent leur mobilité intercantonale et internationale.	Les hautes écoles spécialisées intègrent la dimension internationale à leurs activités d'enseignement et de recherche. Elles préparent les étudiants à évoluer dans un environnement international. Pour ce faire, elles encouragent la mobilité des étudiants et des professeurs et participent à des programmes de mobilité et de recherche internationaux.
Admission aux études		
L'admission aux études universitaires requiert un certificat de maturité gymnasiale reconnu ou une qualification équivalente.	Les conditions d'accès minimales sont régies par les règlements de reconnaissances des diplômes de la CDIP. Pour l'admission aux études	L'accès aux études HES requiert, en règle générale, une maturité professionnelle liée à une formation professionnelle de base ou une maturité gymnasiale com-

Universités	Hautes écoles pédagogiques	Hautes écoles spécialisées
	<p>de niveau bachelor les candidates et candidats doivent avoir une maturité gymnasiale. Dans une filière on admet une maturité spécialisée orientation pédagogique. L'admission des titulaires d'autres certificats est possible à travers les examens complémentaires dont leurs exigences minimales sont réglées par la CDIP.</p> <p>Pour des études de niveau master les étudiantes et étudiants doivent avoir un bachelor.</p> <p>Pour l'accès aux études de diplôme d'enseignement du niveau secondaire II, les étudiantes et étudiants doivent avoir un master universitaire ou, dans les branches artistiques, un master d'une Haute école spécialisée.</p> <p>Dans le respect de ces conditions cadres, chaque institution de formation édicte des conditions complémentaires dans le domaine des compétences linguistiques et sociales.</p>	<p>plétée d'une expérience du monde du travail d'une année au moins.</p> <p>Les domaines de la santé, du travail social, de la musique, des arts de la scène et d'autres arts, de la psychologie appliquée ainsi que de la linguistique appliquée prévoient également d'autres attestations de compétences.</p>
Qualification des enseignant(e)s		
<p>Les professeurs permanents, principaux responsables de l'enseignement et de la recherche, ont poursuivi leur qualification scientifique (et didactique) après le doctorat – par exemple par une habilitation – et ont été nommés sur la base d'une mise au concours internationale et d'une procédure d'évaluation.</p> <p>La qualification de la relève scientifique - dont une grande partie assume des fonctions d'assistant - se base avant tout sur la conduite de projets de recherche, mais aussi sur la participation de plus en plus</p>	<p>Les professeurs et les enseignants sont titulaires d'un doctorat, d'une habilitation ou d'un master et disposent d'une formation didactique approfondie. En plus, des expériences d'enseignement et/ou de recherche sont demandées. Pour une activité dans l'enseignement de la pratique professionnelle, un diplôme d'enseignement est obligatoire. Les postes sont mis au concours au niveau national et/ou international.</p> <p>Le corps intermédiaire est composé de collaborateurs</p>	<p>Titulaires d'un diplôme d'une haute école (en règle générale master ou doctorat) les professeurs, responsables de la formation et du mandat élargi disposent d'une expérience pratique de plusieurs années incluant la conduite de projets dans le domaine enseigné. Ils justifient de qualifications didactiques et pédagogiques et sont recrutés par concours national voire international.</p> <p>Le corps intermédiaire réunit des collaborateurs scientifiques et des assistants diplômés d'une haute école</p>

Universités	Hautes écoles pédagogiques	Hautes écoles spécialisées
autonome à différents niveaux de l'enseignement.	scientifiques et d'assistants.	actifs dans les domaines de formation et de recherche.
Assurance et développement de la qualité		
Les universités assurent et développent elles-mêmes la qualité élevée de leurs offres d'études et de la recherche selon des critères correspondant à leur stratégie et leur profil particulier. Leurs systèmes d'assurance et de développement de qualité sont audités dans le cadre de procédures fédérales auxquelles les étudiants participent également.	Toutes les hautes écoles pédagogiques disposent d'un système d'assurance et de développement de la qualité et respectent, dans le domaine de l'enseignement, les règles du droit de reconnaissance des diplômes de la CDIP.	Chaque haute école spécialisée dispose d'un système d'assurance et de développement de qualité. Le Département fédéral de l'économie (DFE) est compétent pour l'accréditation des hautes écoles spécialisées et des filières d'études. Les procédures d'accréditation s'effectuent selon les standards européens en y associant les agences d'accréditations nationales et étrangères.
Organes responsables et financement		
Le financement de base des deux écoles polytechniques fédérales est entièrement à la charge de la Confédération. Celui des dix universités cantonales est assuré par le(s) canton(s) en charge, les contributions de l'accord intercantonal et des subventions de la Confédération d'après des critères d'output. Une part substantielle de la recherche dans les universités est acquise de manière compétitive (souvent sur la base de peer review) auprès de fonds de tiers. La surveillance et le pilotage par la collectivité responsable s'opèrent par un conseil de l'université (excepté Berne) respectivement le Conseil des EPF, composés majoritairement de personnalités indépendantes.	Les cantons ou les régions (regroupements de cantons) sont responsables des hautes écoles pédagogiques et assurent leur financement. En outre, les hautes écoles pédagogiques bénéficient des contributions issues soit de l'accord intercantonal des hautes écoles spécialisées soit d'autres concordats. Enfin, elles sollicitent des fonds de tiers de manière compétitive pour financer leur recherche.	Les cantons sont responsables de sept des neuf hautes écoles spécialisées reconnues par la Confédération; ils prennent en charge la majeure partie des coûts par le biais de contributions des cantons responsables et de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées. Les hautes écoles spécialisées sont réglementées et cofinancées par la Confédération (Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées LHES). Le Département fédéral de l'économie (DFE) est compétent. Les hautes écoles spécialisées financent la recherche et le développement essentiellement avec des fonds de tiers obtenus de manière compétitive.